



SARL AGALIS au capital de 5 000 €
Siège social : 428 Avenue François Nardi – 83000 TOULON
Siret 502 103 682 00014 – NAF 8559A – TVA intra. FR95502103682

CONVENTION SIMPLIFIEE DE FORMATION

Toulon le

RAISON SOCIALE : SARL AGALIS

N° DE DECLARATION D'EXISTENCE : 93 83 03912 83

AUPRES DE LA PREFECTURE : DE LA REGION PACA

ENTRE LES SOUSSIGNES :

SARL AGALIS- 428 Avenue François Nardi 83000 Toulon

Et

.....
Est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre IX du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

ARTICLE 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

L'organisme AGALIS organisera, l'action suivante :

Intitulé du stage :

Objectifs :

.....
.....
.....

Programme: En annexe

Type de formation : Développement des compétences

Dates :

Durée :



SARL AGALIS au capital de 5 000 €
Siège social : 428 Avenue François Nardi – 83000 TOULON
Siret 502 103 682 00014 – NAF 8559A – TVA intra. FR95502103682

Lieu : Agalis – 13 avenue Henri Barbusse – 83000 Toulon

ARTICLE 2 : EFFECTIF FORME

Nom du participant :

ARTICLE 3 : DISPOSITION FINANCIERES

Frais de formation :

ARTICLE 4 : MODALITES DE REGLEMENT

Règlement direct par

ARTICLE 5 : DEDIT OU ABANDON

En cas de dédit par l'entreprise à moins de 5 jours avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, ou abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'organisme retiendra le coût total des sommes qu'il aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action, conformément aux disposition de l'article, L.920-9 du Code du travail.

ARTICLE 6 : DIFFERENDS EVENTUELS

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de TOULON sera seul compétent pour régler le litige.

FAIT EN DOUBLE EXEMPLAIRE, à Toulon le

Pour l'entreprise

Nom et Qualité du signataire

Pour l'Organisme

Nom et Qualité du signataire